

□) E C R E T N° 79/574 du 13/10/79
portant nomination de Monsieur MABIALA Pierre,
en qualité de Directeur des Etudes Technico-
économiques.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur MABIALA Pierre, Ingénieur en service au Ministère du Plan est nommé Directeur des Etudes Technico-économiques au Ministère du Plan.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'intéressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Le Ministre du Plan

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

Pierre MOUSSA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Henri L O P E S.-

Victor TAMBA-TAMBA.-